

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-459-2

Modifiant le règlement 2022-459 Concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

ARTICLE 1

- 1.1 L'annexe « A » est remplacée par le document se trouvant à l'annexe « A » du présent règlement et comporte l'ajout de 2 panneaux d'arrêt sur le rang de la Rivière Est à l'intersection de la rue des Frênes.

ARTICLE 2

- 2.1 L'annexe « E » est remplacée par le document se trouvant à l'annexe « B » du présent règlement et ajoute deux (2) nouvelles voies de circulation ayant une interdiction de stationner sur certains chemins publics, soit une portion de la rue Martel près de l'intersection avec la rue des Érables ainsi qu'une portion du rang de la Rivière Est.

ARTICLE 3

- 3.1 L'annexe « J » est modifiée par le document se trouvant à l'annexe « C » du présent règlement et vient corriger l'emplacement de la traverse piétonnière située à la hauteur de l'adresse 495, rue Principale (route 104)

ARTICLE 4

- 4.1 L'article 13 est renommé Traverses et corridors
- 4.2 L'annexe « K » est renommée annexe « M »
- 4.3 L'article 13.2 est ajouté et se lit comme suit : « La municipalité décrète la mise en place et le maintien en place d'une signalisation appropriée identifiant des traverses de vélos à chacun des endroits indiqués à l'annexe « K ».

L'annexe « K » est représentée par l'annexe « D » du présent règlement.

- 4.4 L'article 13.3 est ajouté et se lit comme suit : « La municipalité décrète la mise en place et le maintien en place d'une signalisation appropriée identifiant le corridor scolaire à chacun des endroits indiqués à l'annexe « L ».

L'annexe « L » est représentée par l'annexe « E » du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Mario van Rossum, maire

Avis de motion et présentation du projet le
Règlement adopté le
Avis public d'entrée en vigueur donné le
Entrée en vigueur du règlement le

Catherine Emond, directrice générale
et greffière-trésorière

Voies de circulation	Numéro du panneau	Emplacement du panneau d'arrêt	Dimensions
rue de la Forge	1	coin 9e Rang, côté sud-ouest	76cm X 76cm
rue de la Forge	2	coin 8e Rang, côté nord-est	60cm X 60cm
8e Rang	3	coin rue Principale (Route 104), côté sud-est	90cm X 90cm
9e Rang	4	coin rue Principale (Route 104), côté sud-est	76cm X 76cm
rang des Irlandais	5	coin rue Principale (Route 104), côté sud-est	60cm X 60cm
rang des Irlandais	6	coin du cul-de-sac, côté sud, chaînage 2+915 mètres	60cm X 60cm
rang des Irlandais	7	coin 9e Rang, côté nord	60cm X 60cm
chemin Robert	8	coin 9e Rang, côté nord	60cm X 76cm
chemin Lebeau	9	coin rang Double (Route 104), côté sud-est	90cm X 90cm
rang du Lac	10	coin 9e Rang, côté nord	60cm X 60cm
montée de Versailles	11	coin 8e Rang, côté sud-ouest	76cm X 76cm
montée de Versailles	12	coin 8e Rang, côté nord-est	90cm X 90cm
montée de Versailles	13	coin 9e Rang, côté sud-ouest	76cm X 76cm
rang de la Rivière Ouest	14	coin rue Principale (Route 104), côté nord-ouest	90cm X 90cm
rang de la Rivière Ouest	15	coin rang des Ecosais (Route 233), côté sud-est	90cm X 90cm
rang de la Rivière Est	16	coin rang des Ecosais (Route 233), côté sud	60cm X 60cm
rang de la Rivière Est	17	coin rue Principale (Route 104), côté nord-ouest	76cm X 76cm
chemin de la Traverse	18	coin rang de la Rivière Ouest, côté nord	76cm X 76cm
chemin de la Traverse	19	coin rang de la Rivière Est, côté sud	60cm X 60cm
rang du Haut-de-la-Rivière Nord	20	coin rang des Ecosais (Route 233), côté nord	76cm X 76cm
chemin Saint-François	21	coin rang des Ecosais (Route 233), côté sud-est	60cm X 60cm
rang du Vide	22	coin rang des Ecosais (Route 233), côté sud-est	76cm X 76cm
rang du Vide	23	coin montée des Ecosais, côté ouest	60cm X 60cm
montée des Écosais	24	coin rang des Écosais (Route 233), côté sud	90cm X 90cm
montée des Ecosais	25	coin rue Principale (Route 104), côté nord-ouest	60cm X 60cm

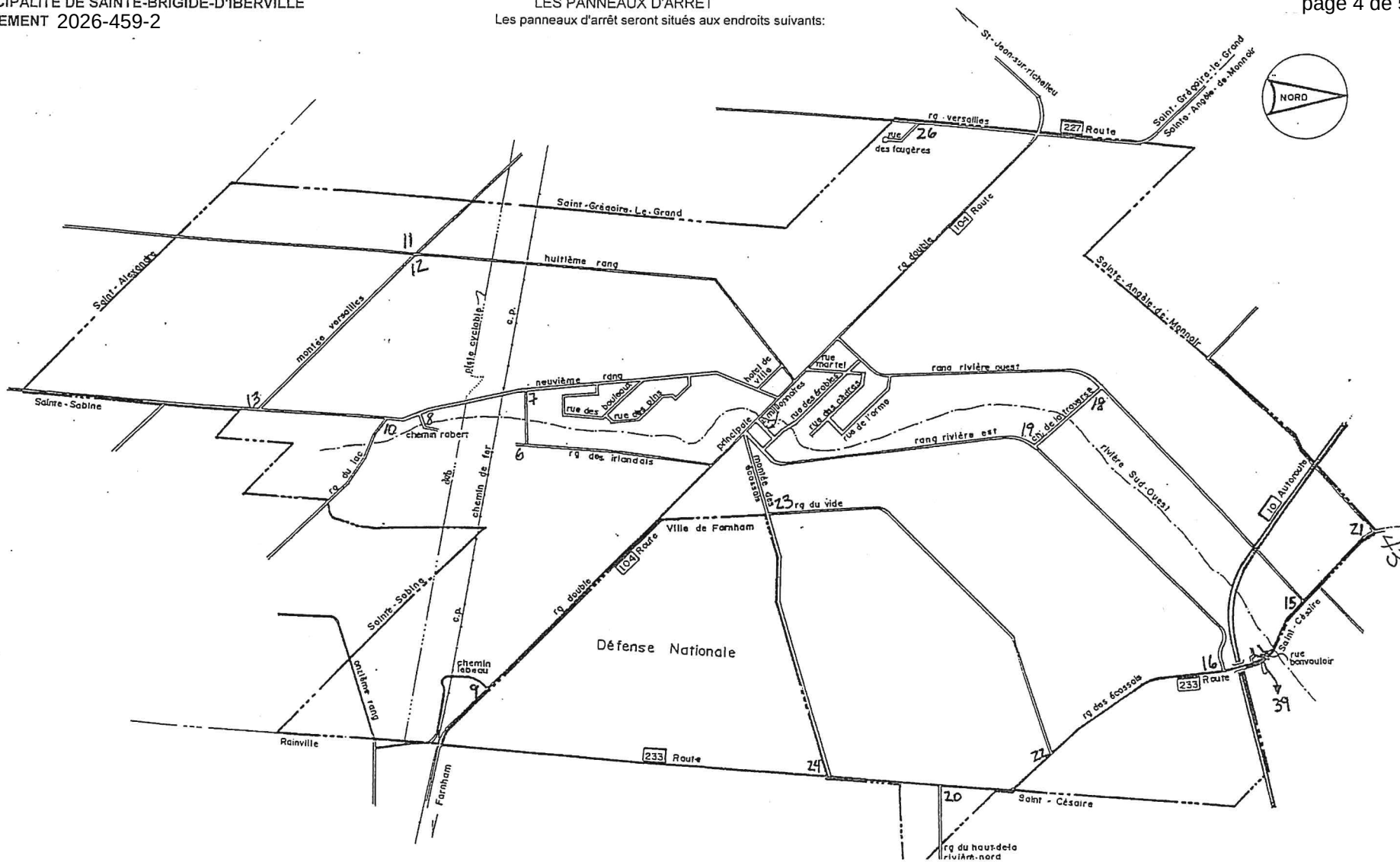
PROJET

Voies de circulation	Numéro du panneau	Emplacement du panneau d'arrêt	Dimensions
rue des Fougères	26	coin rang de Versailles (Route 227), côté nord	60cm X 60cm
rue des Érables	27	coin rang de la Rivière Ouest, côté nord-est	60cm X 60cm
rue des Érables	28	coin rang de la Rivière Est, côté sud-ouest	60cm X 60cm
rue de l'Orme	29	coin rang de la Rivière Ouest, côté nord	60cm X 60cm
rue de l'Orme	30	coin rue des Cèdres, côté nord-ouest	60cm X 60cm
rue Martel	31	coin rue Principale (Route 104), côté ouest	76cm X 76cm
rue Martel	32	coin rue des Érables, côté sud-est	60cm X 60cm
rue des Millionnaires	33	coin rue Principale (Route 104), côté sud-est	60cm X 60cm
rue des Millionnaires	34	coin rue des Érables, côté sud-est	60cm X 60cm
rue des Pins	35	coin 9e Rang, côté nord	60cm X 60cm
rue des Pins	36	coin rue des Bouleaux, côté nord-est	60cm X 60cm
rue des Bouleaux	37	coin 9e Rang, côté nord	60cm X 60cm
rue des Bouleaux	38	coin 9e Rang, côté nord	60cm X 60cm
rue Bonvouloir	39	coin rang des Écossais (Route 233), côté sud-est	60cm X 60cm
rue des Cèdres	40	coin rue des Érables, côté ouest	60cm X 60cm
chemin Lebeau	41	Au passage à niveau de la voie ferrée, à l'est du chemin Lebeau	90cm X 90cm
chemin Lebeau	42	Au passage à niveau de la voie ferrée, à l'ouest du chemin Lebeau	90cm X 90cm
rang des Écossais	43	coin chemin St-François, côté nord-est	76cm X 76cm
rue des Frênes	44	coin rang de la Rivière Est, côté nord	60cm X 60cm

Voies de circulation	Numéro du panneau	Emplacement du panneau d'arrêt	Dimensions
PROJET			
	45	coin des frênes, côté nord	60cm X 60cm
	46	coin des frênes, côté sud	60cm X 60cm

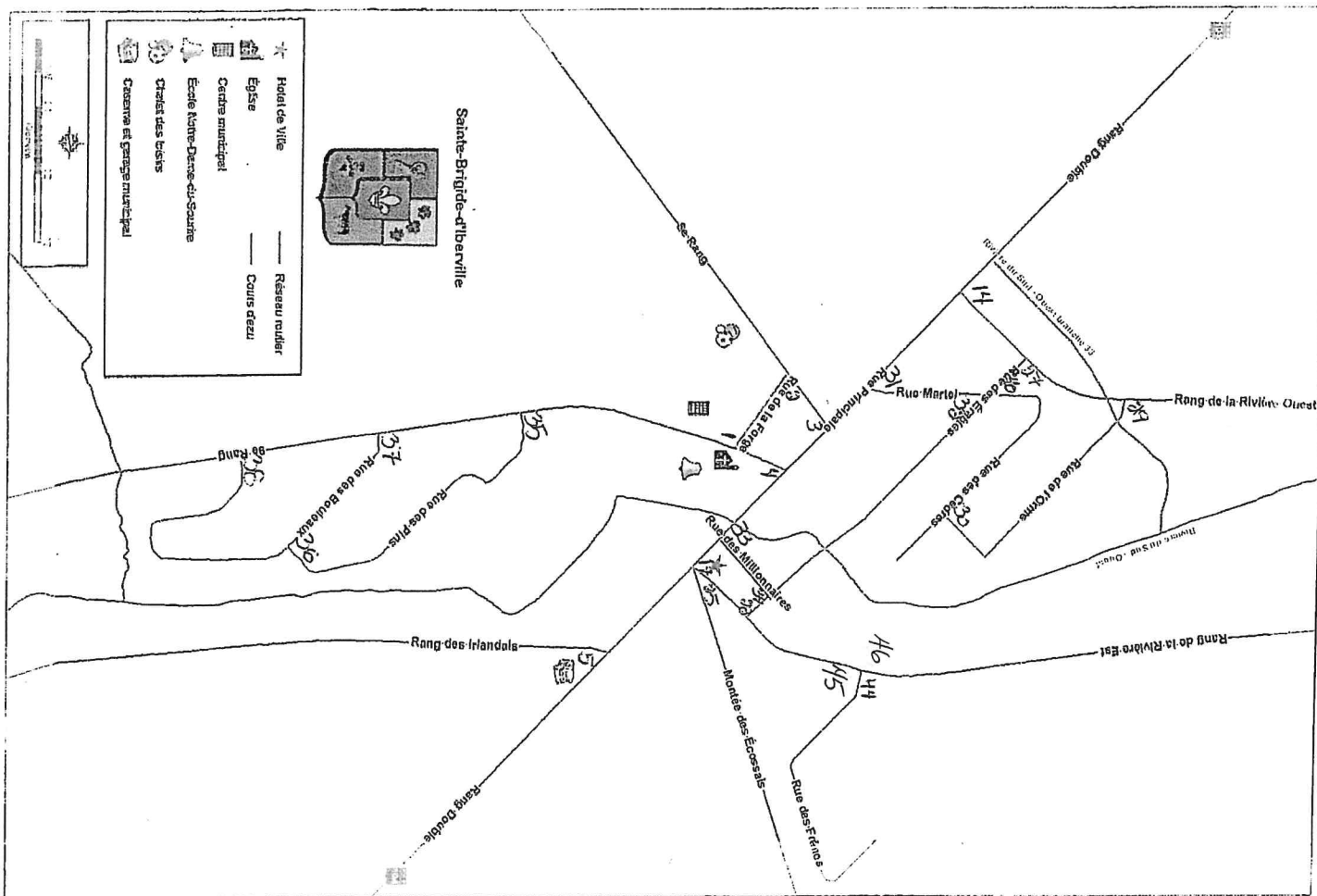
LES PANNEAUX D'ARRÊT

Les panneaux d'arrêt seront situés aux endroits suivants:



LES PANNEAUX D'ARRÊT

Les panneaux d'arrêt seront situés aux endroits suivants:



50

Voies de circulation	Chaînage de départ (en km)	Chaînage de fin (en km)	Côté de route	Notes
rang du Haut-de-la-Rivière Nord	000+000m	000+675m	Sud et Nord	Toute la longueur de la route sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
8e Rang	0	0.095	Ouest	Sur le côté ouest de la route entre la rue Principale et la rue de la Forge
rang de la Rivière Est				
Rue des Érables	0+0,68	0,73		Sur le côté sud-ouest, un dégagement de 4,5 mètres à partir de l'intersection avec la rue Martel
Rue Martel	0+0,180	0,175		Sur le côté ouest de la route un dégagement de 4,5 mètres à partir de l'intersection avec la rue Des Érables

ANNEXE « C »

TRAVERSE DE PIÉTONS

- Intersection de la rue des Érables et le rang de la Rivière Est
- À la hauteur du 495 sur la rue Principale (Route 104)
- Jonction entre le 9 ième Rang et la cour de l'école primaire Notre-Dame-du-Sourire

ANNEXE « D »

TRAVERSE DE VÉLOS

- À l'intersection de la Montérégiade (piste cyclable) et du 9^e rang
- À l'intersection de la Montérégiade (piste cyclable) et du 8^e rang

ANNEXE « E »

CORRIDOR SCOLAIRE

Signalisation

- À l'intersection de la rue des Millionnaires et de la rue Principale (Route 104)
- À l'intersection de la rue des Millionnaires et de la rue Des Érables
- À l'intersection de la rue des Érables et du rang de la Rivière Est
- À l'intersection du rang de la Rivière Est et de la rue des Frênes